

- 2 SEP. 2020

Commune de **SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation 20/08/2020
 GREFPE - P.F.R.A.

Séance du 27 Août 2020

Nombre de conseillers en
 exercice : 11

L'An Deux Mille Vingt, et le Vingt Sept Août à 18 heures 30
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
 présidence de Monsieur Robert SIEGEL, Maire,

Présents : 10 Absents : 1

Votants :

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL -MINAZZO D, HOMBERT B,
 THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVEREUX M
 Absents : NICAISE V

Pour : 10 Contre : 0

Représentés : 0 Abstention 0

**Objet : Demande de subvention à Hérault Energie - pour l'opération de remplacement de l'éclairage
 Public GRAND CHEMIN DU VAL DE GELLONE par un système à faible consommation électrique (LED).**

Mr le Maire expose au Conseil municipal qu'Hérault Energie peut subventionner les communes pour des projets d'amélioration des performances énergétiques de leurs systèmes d'éclairage public. A ce titre, la commune peut bénéficier d'une subvention de ses travaux à concurrence de 75% dans la limite d'une enveloppe globale ne pouvant excéder 12 000 euros pour les communes de moins de 10 000 habitants.

L'opération de remplacement de l'éclairage Grand Chemin du Val de Gellone pourrait être réalisée selon le plan de financement suivant :

Plan de financement

Objet	Dépenses € H.T.	Recettes € H.T.
Platine led adaptable pour lanterne X 9 unités Fourniture et pose de lanterne LED 30-70W style ancien avec console X 12Unités Module d'abaissement de flux X 21 unités Fourniture coffret de protection fusible X 21 unités	11 043.00 €	
Subvention Hérault Energie		8 282.00 €
Participation Commune (30%)		2 761.00 €
Total	11 043.00 €	11 043.00 €

Le Conseil municipal APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE A des suffrages exprimés, d'autoriser Mr le Maire à demander une subvention à Hérault Energie, selon le plan de financement ci-dessus, pour l'opération de remplacement de l'éclairage public du Grand Chemin du Val de Gellone.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en
 Préfecture
 Le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
 SIEGEL R.



BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

MORESMAU JP.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVEREUX M.